

TROPHÉE du



Jeune Bénévole 2019



CDOS
VIENNE



Médailles
de la Jeunesse, des Sports
et de l'Engagement Associatif

C'est QUAND ?



Date limite de retour des bulletins réponses
13 avril 2020

Réunion du jury
avril 2020

Remise des différentes récompenses lors d'un
événement sportif



BULLETIN REPONSE (à retourner impérativement avant le 13 avril 2020 au CDOS Vienne)

Discipline :

Candidat : (1 inscription par bulletin)

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

CP : Ville :

E-mail : Téléphone :

1) Année d'inscription (ou 1ère licence) :

2) Engagement dans l'équipe dirigeante (nombre d'années), au sein d'un comité :
ou sein d'un club :

3) Engagement dans l'encadrement sportif d'un club ou d'un comité (nombre d'années) :

4) Encadrement de stages départementaux avec démarche de formation (nombre d'années) :

5) Arbitrage, jury de compétitions (nombre d'années) :

Trophée du
Jeune
Bénévole
2019



C'est QUOI ?

Le Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif et le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Vienne, récompensent les jeunes bénévoles s'impliquant dans leur discipline en participant à la gestion de leur comité départemental et/ou de leur club sportif.

Un jury choisira parmi les 5 candidats retenus, celui le plus valeureux, méritant le « Trophée du Jeune Bénévole » de l'année.

Pour QUI ?



30 ans est l'âge maximum retenu pour les candidats
(au 31/12/2019)

Les candidats retenus recevront chacun une récompense au cours d'un match du Stade Poitevin Volley beach. Le « Trophée du Jeune Bénévole » est remis au comité départemental de la discipline du lauréat pour l'exercice d'un an ; il est remis en jeu chaque année.

Les candidats retenus par le Jury recevront aussi la « médaille d'encouragement » du Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif ainsi qu'une lettre de félicitation ministérielle.

Nous vous chargeons, cher(e)s Président(e)s, d'inciter vos clubs à envoyer des candidatures afin d'avoir un large éventail de choix de bénévoles.



COMMENT ça marche ?

Critères de classement des candidats :

1. Nombre d'années de pratique dans la discipline (licences)
1 point par année
2. Engagement dans l'équipe dirigeante
d'un comité : 6 points par année
d'un club : 4 points par année
d'un comité régional : 2 points par année
3. Engagement dans l'encadrement sportif d'un club ou d'un comité (initiateur, animateur, entraîneur bénévole)
3 points par année
4. Encadrement de stages départementaux s'accompagnant d'une démarche de formation
2 points par année
5. Engagement dans la filière de jury de compétition, d'arbitrage
4 points par année

Tous les candidats sauf les 5 sélectionnés l'année précédente peuvent participer à nouveau à ce trophée les années suivantes, s'ils ne dépassent pas l'âge de 30 ans.

Les personnes nées avant 1989 ne peuvent pas participer.

Affranchir
au tarif en
vigueur

CDOS de la Vienne
Maison des Sports de la Vienne
6, allée Jean Monnet
Bât. C3
86000 POITIERS

Ce coupon est adressé par :

Nom de la structure :

Adresse de la structure :

Numéro de téléphone :

E-mail :

Nom de la, du Président(e) :

Cachet et signature :